



Nombre de membres afférents au conseil municipal : 18
" " en exercice : 18
" " qui ont pris part à la délibération : 16
Date de la convocation : 15 juillet 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRIEGES**

**SÉANCE du 22 JUILLET 2025
2025 / 36**

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-deux du mois de juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GREMY, Maire.

Présents : Mme GREMY Annick, M. CHARVET Thierry, Mme SANDRIN Annie, M. CUERQ Raymond, M. BONNOT Jean-Jacques, M. LORIN Christian, Mme SANJUAN Catherine, M. BOUQUET Frédéric, Mme DESMARIS Ginette, M. DURAND Paul, M. LAMPS Amaud, M. MANIGAND Hervé, Mme MATHEY Lucienne, Mme MERLE Fabienne, Mme MOLARD Cindy, Mme PALLOT Irène.

Excusés : Mme FILET Marie-Claude (procuration donnée à Mme SANDRIN Annie, M. PACCOUD Christian (procuration donnée à M. MANIGAND Hervé).

Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

**OBJET : MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2024/51 FIXANT LE PRIX DE VENTE D'UN VEHICULE
DU SLIS**

Par délibération n° 2024/51 du 23 juillet 2024, le Conseil a accepté la vente du camion incendie Renault Mascott à l'Association des Pompiers de l'Urgence Internationale pour un montant de 5 000 €.

Compte tenu de l'état du camion et des réparations à effectuer par l'acquéreur, Mme le Maire propose que le prix de vente soit diminué à 2 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE la vente du camion incendie Renault Mascott à l'Association des Pompiers de l'Urgence Internationale pour un montant 2 500 €.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Le Maire,
Annick GRÉMY